

Dordogne

ON EN PARLE

Solidarité : trois projets d'actions soutenus par l'État

Trois actions de prévention et de lutte contre la pauvreté en Dordogne vont bénéficier d'un soutien financier de l'État. Elles font partie des 88 dossiers sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional. À la clé, des aides d'un montant global de 4,85 millions d'euros sur la Nouvelle-Aquitaine. Le Cabas, qui a mis en place une épicerie solidaire et itinérante en Mussidanais, l'Association formation avenir conseil 24 (Afac 24) pour son programme Must en faveur de la mobilité et Bergerac Actions Solidarité emploi et son Bus numérique : les noms des lauréats ont été dévoilés mardi 27 décembre par la préfecture de Région. Le montant individuel des aides n'a pas été divulgué.

Dans le département, le cinéma rural résiste mieux à la crise

193 000 spectateurs ont été accueillis en 2022 dans les salles du réseau Ciné Passion en Dordogne. Comme partout en France, la fréquentation est en baisse par rapport aux années d'avant Covid, mais les cinémas de proximité résistent mieux. Alors que la baisse s'élève à 26 % au niveau national, elle se limite à 16 % dans le réseau Ciné passion. Le public revient peu à peu avec la sortie du film « Avatar, la voie de l'eau ». Ce retour est favorisé par la politique tarifaire de ces salles rurales. Le prix moyen de l'entrée a été de 4,60 € en 2022. Au total, 800 films ont été programmés dans l'année. Parmi les plus vus, « Les Minions 2. Il était une fois Gru » (photo) arrive en tête. Pour le moment, « Avatar » est deuxième. Viennent ensuite « Top Gun Maverick », « Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu ? », « Jurassic World 3 : le monde d'après » et « Simone, le voyage du siècle ».



UNIVERSAL PICTURES

EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Une ferme pour faire

Trois propriétaires d'exploitations agricoles de la Double, accompagnés par une entreprise de Gironde, veulent rendre leurs terres plus rentables avec une centrale agrivoltaïque

Vincent Tessier
perigueux@sudouest.fr

ATELIER

Lundi 19 décembre, s'est tenue une réunion à la salle des fêtes de la commune pour échanger sur les possibilités d'insérer le projet dans le paysage, en présence d'une ingénieure paysagiste du bureau d'études NCA Environnement, Tiffany Pintat. La quinzaine de riverains présents a pu échanger avec la spécialiste et proposer des aménagements paysagers possibles le long des routes qui bordent les parcelles, pour les habitations depuis lesquelles les panneaux photovoltaïques seront visibles, ainsi que pour le chemin de randonnée de la Guirandolle. Et ce grâce à des photos aériennes.

L'agrivoltaïsme, système qui mêle production d'énergie renouvelable et activité agricole, est une pratique qui se développe sur le territoire ces derniers mois. Un projet de cette nature est porté sur la commune d'Eygurande-et-Garde-deuil par trois propriétaires et Green Lighthouse Développement (GLHD), société basée en Gironde spécialisée dans le développement de programmes agrivoltaïques.

Sur ce territoire de la Double touché par une forte déprise agricole (abandon ou sous-utilisation des terres), Double Production, le nom donné au projet, a pour but de rendre rentable l'exploitation de ces parcelles en déficit de rendement en y installant des panneaux photovoltaïques.

63 hectares exploités ?

Le projet, à l'initiative de l'un des propriétaires, Patrick Lacombe, et qui concerne trois « îlots » espacés d'une surface de 63 hectares, est dans les tuyaux depuis deux ans. Patrick Lacombe, qui a hérité d'une propriété familiale, a approché GLHD pour étudier le dossier et a ensuite pris contact avec ses voisins, les époux Petit et Cyril Jobet, pour leur proposer un projet agrivoltaïque commun sur une partie de leurs terres.

Les panneaux photovoltaïques ainsi installés permettraient de produire de l'électricité à partir de l'énergie du soleil. Si les 63 hectares du champ d'études en étaient recouverts, ce qui

est peu probable, une production de 30 Mwc (mégawatt-crête), l'équivalent de la consommation électrique d'environ 8 000 foyers, pourrait être atteinte.

« L'objectif est simple : ne pas perdre nos exploitations et ne pas perdre nos terres agricoles. Si on ne cultive pas ces parcelles, on n'aura pas les moyens financiers de les entretenir », assure Patrick Lacombe. Cyril Jobet, agriculteur céréalier, acquiesce : « S'il n'y avait pas ce projet, je n'aurais pas semé cette année. » Il a perdu 75 % de sa récolte lors des orages de grêle en juin 2022.

Le dossier est soutenu par la commune d'Eygurande et la Communauté de communes Isle Double Landais, qui ont chacune adopté une délibération favorable à l'étude de Double Production. Si le projet va à son terme, les exploitants s'engageront pour, a minima, quarante-



Sur un des trois terrains où doit être implanté le parc, Maxime Dagnas, Nathalie et Alain Petit, et Cyril Jobet.

MICHEL FAURE

deux ans. Depuis 2021, de nombreuses études (de sol, environnementales, paysagères, financières...) sont réalisées pour affiner l'opération. « On arrive à la fin. On entre dans la partie "impact et aménagements" et la phase de conception », explique la cheffe de projet pour GLHD, Lise Amorich.

Quelles activités ?

Restent encore des incertitudes concernant le type de cultures qui sera développé. Patrick Lacombe souhaiterait continuer à

Un projet de parc photovoltaïque pour

En Périgord vert, ce projet permettrait au sol de se dépolluer naturellement tout en produisant de l'énergie renouvelable

Un projet de parc photovoltaïque est en discussion sur les communes de Saint-Priest-les-Fougères et Saint-Pierre-de-Frugère, dans le secteur de Puységot, sur une exploitation agricole de pommiers à l'arrêt depuis plusieurs années. Ce dossier, qui n'en est qu'aux prémices, est porté par le Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24), l'entreprise Enova énergie et le propriétaire du terrain.

L'objectif est double : produire de l'énergie renouvelable

et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau dans la zone de captage des Corps, utilisée pour approvisionner les administrés du secteur en eau potable. Une dégradation par des produits phytosanitaires avait été constatée par le SMDE 24, faisant augmenter les coûts de traitement pour garantir une qualité de l'eau correcte.

Après plusieurs années d'études, l'origine de la contamination a été trouvée. Il s'agissait d'une grange où étaient stockés et manipulés

des produits phytosanitaires. L'infiltration et le ruissellement de l'eau ont contaminé l'étang utilisé pour l'irrigation des 80 hectares de parcelles du propriétaire lorsqu'il était en activité.

Auto-épuration du sol

La mise en place du parc photovoltaïque va permettre de « figer l'activité humaine sur une période suffisamment longue pour permettre une auto-épuration naturelle des sols grâce aux cycles de pluie, expli-

pauses GAGNANTES Cerfrance

Une réunion d'information pour gagner en performance !

PAC 2023

Factur-X : fin programmée des factures papier

Mardi 10 janvier 14h30 Pineuilh	Jeudi 12 janvier 14h30 Bergerac*	Vendredi 13 janvier 09h30 Terrasson
---	--	---

*Sur inscription
Plus d'informations :
Tél. 05 53 45 63 00
contact@24.cerfrance.fr

pousser l'énergie



produire des céréales et ajouter des plantes médicinales et aromatiques, en lien avec son projet d'agro-écotourisme et la création d'un gîte.

« Il faudra savoir s'adapter, avec des contraintes qui risquent de changer », affirme Cyril Jobet, qui voudrait conserver une activité céréalière. Sur la parcelle des Petit, qui sera exploitée par un jeune agriculteur, Maxime Dagnas, on se dirige vers un élevage ovin.

Échanges avec les riverains

Les propriétaires et la cheffe de projet ont déjà rencontré à plusieurs reprises les riverains et les habitants du village. Une réunion publique organisée en novembre a réuni une soixan-

taine de personnes. Une campagne de porte-à-porte auprès des riverains a également été réalisée, ainsi qu'une visite des terrains suivie d'une rencontre

« S'il n'y avait pas ce projet, je n'aurais pas semé cette année »

avec les chasseurs. Lise Amorich a été agréablement surprise par les échanges positifs qu'elle a pu avoir avec les administrés, même si certains sont opposés au projet : « Il y a toujours des personnes qui sont contre ou qui ont plus de mal. On essaie de leur montrer les avantages et les

aménagements possibles. »

En ce qui concerne le calendrier des démarches, l'objectif est de déposer les permis de construire au printemps 2023, avant une instruction du dossier qui durera d'un an à un an et demi. « On essaie de rencontrer un maximum de services de l'État en amont pour que le dossier qu'on leur dépose soit cohérent avec ce qu'ils attendent », détaille la cheffe de projet.

L'exploitation est attendue à partir de 2026, mais « il y a beaucoup de dérives de planning dans ces projets », prévient Lise Amorich. Le chemin est donc encore long avant de voir les premiers panneaux photovoltaïques sur les exploitations eygurandaises.

protéger la ressource en eau potable



Le projet concerne les communes de Saint-Priest-les-Fougères et Saint-Pierre-de-Frugie. ILLUSTRATION ARCHIVES PHILIPPE GREILLER

que Guillaume Lorette, hydrogéologue pour le SMDE 24. Mais c'est un long processus qui

pourrait prendre dix, quinze, vingt ou trente ans. D'où l'engagement pour une

durée allant de trente à quarante ans en cas de réalisation du projet. Des opérations de dépollution de la grange et de certaines terres en amont de l'étang seront réalisées pour accélérer l'amélioration de la qualité du terrain et des eaux.

Un accord de principe a été trouvé entre les trois parties prenantes pour démarrer la phase d'études du projet, qui verrait le jour vers 2026. Une convention va être signée courant 2023 pour en définir les grandes lignes, notamment en termes de normes environnementales et d'intégration paysagère.

V. T.

DÉVIATION DE BEYNAC

Ils vont donner de la voix pour l'achèvement du chantier

Samedi 21 janvier, une centaine de véhicules professionnels est attendue pour bloquer la traverse



La circulation devrait être bloquée de 10 heures à 12 h 30, samedi 21 janvier. FRANCK DELAGE

Les défenseurs du contournement de Beynac montent le son et les volumes. En ce début d'année 2023, alors que ce chantier qui n'en finit pas de ne pas finir est à la croisée des chemins, une nouvelle action se profile pour samedi 21 janvier. Le Collectif professionnel des usagers de la route s'est constitué et se lance dans le convoi des partisans de la déviation.

Voulant faire entendre sa voix en faveur de ce chaînon manquant de la Voie de la vallée, ce collectif lance un appel à tous les professionnels de la route afin de converger vers le bourg du Périgord noir et stationner symboliquement pendant une demi-heure dans la traverse. Une centaine de véhicules est attendue : artisans, ambulanciers, transporteurs divers, entreprises de travaux publics, agriculteurs, loueurs de canoës...

Les véhicules arrivant du nord se rassembleront sur le parking du lycée Pré-de-Cordy à Sarlat, ceux du sud sur un parking à proximité du cimetière de Vézac. À 10 heures, le convoi partira de Sarlat, suivi ensuite par celui de Vézac pour rallier Beynac. Des arrêtés vont être demandés à la mairie de Beynac et au Conseil départemental de la Dordogne (porteur du projet) pour fermer totale-

ment la circulation entre 10 heures et 12 h 30 et mettre en place une déviation.

Colère

Une conférence de presse était organisée mardi 3 janvier, à la mairie de Beynac, tenue conjointement par des membres de ce collectif, des élus et des commerçants du village, pour présenter cette action qui devrait en appeler d'autres. « On va se battre. On se mobilisera tout le temps et jusqu'au bout, a affirmé Thierry Gauthier, adjoint au maire de Beynac. On a été élu pour faire ce contournement. »

Espérant « un réveil » de la population qu'ils estiment en majorité pour le projet, les intervenants ont évoqué des problèmes de circulation à l'année, un frein au développement économique du territoire, des enjeux de sécurité, « un scandale », de la « colère », des craintes de voir mourir le village... « Cela fait quarante ans que l'on s'embête sur Beynac. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas faire cette déviation. On ne peut pas continuer comme ça. C'est l'enfer », témoignait Didier Delmon, patron de l'entreprise de foie gras éponyme à Vézac, à la tête d'une flotte de 20 semi-remorques.

Franck Delage

UNE PÉTITION DES ANTI-DÉVIATION

L'association Défendre l'intérêt général en Dordogne (DIGD) a décidé de créer une pétition sur le site Internet petitionenligne.fr (il suffit de taper Beynac dans le moteur de recherche pour la trouver), « pour déterminer si la population de la Dordogne est favorable à une République exemplaire, respectueuse de l'État de droit, dans laquelle l'intégrité des élus ne

peut être contestée ». « DIGD pense toujours, comme l'ont jugé au fond les magistrats de toutes les juridictions administratives, qu'il n'y a pas un intérêt public majeur justifiant la reprise des travaux illégaux ». L'association prône des « solutions alternatives moins onéreuses et impactantes pour l'environnement », argumente Théophile Pardo, le président.